



**Olivier
DUTEL**
Conseiller municipal

Démocratie participative, démocratie directe, voilà des « grands » mots dans l'air du temps ! Vu le « bazar » sanitaire, nous ne pouvons pas faire de réunions publiques mais soyez assurés que nous réfléchissons à nous adapter aux contraintes.

Voici quelques pistes légales :

- Des rassemblements publics peuvent être déclarés par le(s) citoyen(s) en préfecture (ex : pour fêter le printemps à Rencurel...)
- Des votations/référendums seront organisées et vous pouvez en solliciter vous-mêmes. Les premières méthodes (forcément évolutives) sont retranscrites ici-même, dans ce numéro avec un vote demandé sur Rencurel et le PLUI !
- L'ADT est à vous, n'hésitez pas à vous exprimer par les canaux habituels...

Ces propositions pourraient apparaître secondaires ou inutiles mais ne nous y méprenons pas, ce n'est qu'en forgeant que l'on devient forgeron... Aux urnes citoyens (...nous comptons sur vous, merci) !

L'air du temps

Sommaire

Taille des végétaux

C'était le mois dernier **2**

- Conseils communautaires
- Les décisions du conseil

Le point sur... **3**

- L'urbanisme à Rencurel
- 200^{ème} numéro
- Concours de fleurissement
- Exposition au marché

Espace jeune **6**

À venir **7**

En bref **8**

Vous l'ignorez peut-être, mais en application de l'article D. 615-50-1 du code rural et de la pêche maritime, il est défendu de tailler les haies et les arbres entre le 1^{er} avril et le 31 juillet.

Ce n'est pas du tout une spécificité française et la période d'interdiction qui nous incombe est relativement courte : en Irlande et au Royaume-Uni le laps de temps retenu va du 1^{er} mars au 31 août, en Allemagne la prescription court du 1^{er} mars au 30 septembre.

Il s'agit en fait de la retranscription, dans nos droits respectifs, d'un règlement du Parlement européen en date du 17 décembre 2013, qui imposait aux États membres de prendre des mesures en ce sens. Les raisons à tout cela ? Ce sont des sites de reproduction, d'habitat et d'alimentation pour bon nombre d'espèces, notamment d'oiseaux.



n°200
Avril 2021

Bulletin mensuel de Rencurel
615, rue de la mairie - 38680
RENCUREL

Téléphone : 07 84 38 89 73

@ : contact.rencurel@orange.fr

Dépôt légal : mars 2021

Directeur de publication :

Rémy Bortolato

**Coordination, maquette
& mise en page :**

Commission communication

**Tirage en 200 exemplaires
sur papier recyclé :**

Publipassion

25, rue du Faubourg Vinay
38160 SAINT-MARCELLIN

Ont contribué à ce numéro :

Nicole Bouet, Martine Locatelli,
Anne Lefèvre, Clélia Dougère,
Christine Bello Glénat, les élèves
de l'école de la Balme



4 février 2021

- **Débat d'orientation budgétaire** – Divers sujets sont évoqués, notamment le manque de structures d'accueil 3-12 ans et l'insertion en entreprises.
- **Modification d'un poste** – Un coordonnateur de collecte passe agent de maîtrise principal.
- **Acquisition du tènement « Pirraud »** – L'intercommunalité a été sollicitée à plusieurs reprises pour l'implantation de nouveaux praticiens à la Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) de St-Marcellin. Dans ce contexte, la SMVIC achète un nouveau tènement pour y implanter de nouvelles activités médicales dans le centre ville. Montant total des travaux prévus (acquisition, études techniques, rénovation et équipement) : 525 000 €. Ce projet étant éligible aux financements dédiés du nouveau Plan de relance, un dossier de subvention sera présenté.
- **Création d'une MSP** – Une MSP devrait voir le jour dans l'immeuble « Maestre », 15 rue du 19 mars 1962 à Pont-en-Royans. Le coût des travaux est estimé à 1 000 000 €. Comme pour le projet précédent, lui aussi étant éligible à des financements de l'État, un dossier de subvention sera présenté.
- **Modification des statuts du Musée de l'eau** –
- **Création d'un collecteur de rejet à la station d'épuration de l'Albenc** – Coût des travaux estimé à 263 362 €.
- **Information des décisions prises par le bureau exécutif & information des décisions prises par le président et les vice-présidents** –

- **Modalités financières concernant l'ex SIBF** – le Syndicat Intercommunal du Bassin de la Fure n'exerçant plus la compétence assainissement depuis le 1er janvier 2019 (récupérée par l'intercommunalité), il est donc nécessaire de réaliser le transfert de ses actifs vers ses membres (la Communauté de Communes Bièvre Est, la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais et notre intercommunalité, la SMVIC).

25 février 2021

- **Aménagements connexes au site classé de Beauvoir-en-Royans** – validation du projet (parking, extérieurs du Couvent des Carmes, cheminements) pour un montant global de 520 750 € (dont 104 150 € d'auto-financement de la SMVIC, le reste en dotations de l'État).
- **Budgets rattachés « Ordures ménagères », « Eau » et « Assainissement »** – Approbation des comptes de gestion 2020, des comptes administratifs 2020 et affectation des résultats 2020. Vote des budgets 2021.
- **Taux d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)** – Taux inchangé par rapport à 2020 : 9,91%
- **Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours (POSS)** – Modification du POSS du cente aquatique « l'Olympide ».
- **Information des décisions prises par le bureau exécutif & information des décisions prises par le président et les vice-présidents** –

Conseil municipal du 12 février 2021

Retrouvez les comptes-rendus dans leur intégralité sur le site internet de Rencurel : www.rencurel-vercors.fr

- **Programme des travaux ONF 2021** – Pour la vente de bois en 2021, il était initialement prévu des résineux (canton des Coulmes). La commune, sur les conseils de l'ONF, avait fait le choix d'échanger ce programme de coupe avec celui de 2023, prévu en feuillu. En 2021 nous martèlerons la parcelle 1 (canton de Neurre), pour une vente en 2022. Chaque année, l'ONF doit aux communes dont elle gère la forêt un programme des travaux qui semblent nécessaires, pour 2021 il est proposé : d'entretenir la limite de la parcelle 6 (canton des Coulmes), pour un montant de 1750 € ; de planter une zone de 0,7 ha dans la parcelle 3 (canton des Coulmes), pour initier le renouvellement d'essences. Ce projet d'un montant de 3 700 € HT est subventionnable à 50% par Sylv'ACTES.
- **Balades théâtralisées ENS des Rimets** – Reconduction de l'animation "balade théâtrale" sur 4 dates avec *Bonding Elastic* pendant la période estivale 2021, pour un montant de 5 000 € pour les 4 animations (subventionné à hauteur de 95,47%).
- **Suppression de poste** – Suppression du poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.
- **Notice de sécurité** – Sur le dossier de la salle intergénérationnelle, il convient de missionner un bureau pour : avis sur les plans du PC et établissement de la notice de sécurité, suivi des travaux de mise en conformité. Le montant de cette mission confiée à Alpes Contrôle s'élève à 2 000,00 € HT.
- **Tichodrome** – signature d'une convention avec l'association de sauvegarde de la faune sauvage "le Tichodrome" pour un montant, en 2021, de 32,9 €.
- **Travaux salle du Coucourou** – Dans le cadre du transfert de l'école de la Balme, acceptation des devis de : Bellier Benistand pour l'électricité d'un montant de 2 423.00 € HT, Loïc Le Ruyet pour l'aménagement d'un montant de 7 563.60 € TTC & Sanitec pour la porte des toilettes d'un montant de 299.41 € HT.
- **Subvention** – Subvention de 40 € renouvelée à la Délégation Départementale de l'Éducation Nationale.
- **Plan Label Numérique** – Notre candidature a été retenue par le ministère de l'Éducation Nationale.

Le sujet de l'urbanisme n'est pas le plus aisé à comprendre : il y a des sigles en pagaille, des compétences qui dépendaient de la commune, puis du préfet, puis de la communauté de communes... En introduisant le sujet dans un de nos articles précédents, nous nous sommes rendus compte, par vos retours, que nous n'avions pas été des plus limpides. Nous allons essayer de rectifier le tir avec cette présentation que nous espérons plus éclairante.

Petite chronologie de la législation

1967

La loi d'orientation foncière crée le Plan d'Occupation des Sols (POS) : un document non obligatoire d'urbanisme qui s'imposait à tous (particuliers et administrations), constituait la référence pour l'instruction des permis de construire et des autres autorisations d'urbanisme : généralement établi à l'échelle de la commune, pour 10 à 15 ans (bien que la loi ne précisait aucune date particulière de péremption), d'abord élaboré et approuvé par les services de l'État, puis, depuis 1983, laissé à l'initiative de la commune.

À compter de cette date, une commune dotée d'un POS pouvait elle-même délivrer les permis de construire. Ses habitants pouvaient le consulter et savoir si tel ou tel terrain était constructible, dans quelles limites et moyennant quelles contraintes. Cela revenait cher, il fallait passer par un bureau d'étude, des consultations, des enquêtes publiques.

Sans, la commune restait soumise au Règlement National de l'Urbanisme (RNU) : ce sont les services de l'État (préfecture) qui délivrent les permis de construire et qui décident de la constructibilité des terrains (impossible en dehors des villages et des hameaux déjà constitués).

2000

La loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain remplace le POS par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) : identique en tout point au POS, il n'est toujours pas obligatoire, mais cette fois-ci peut couvrir une zone plus importante (intercommunalité), durer plus de temps (jusqu'à 20 ans), et prendre en compte différents facteurs sociaux et environnementaux.

Sans surprise, les démarches inhérentes sont tout aussi chères, sinon plus.

Les communes dotées d'un PLU ont les mêmes avantages que précédemment et celles qui n'en ont pas demeurent au RNU.

2014

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové crée les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et prévoit le transfert automatique de la compétence aux intercommunalités le 1^{er} janvier 2021 : bien que les communes soient toujours consultées, c'est l'intercommunalité qui instruit le projet, elle qui étudiera les demandes d'urbanisme et délivrera les permis de construire.

2020

La loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire recule cette échéance au 1^{er} juillet 2021.

Le cas particulier de Rencurel

Actuellement, la commune est soumise au régime du RNU.

Cependant, Rencurel a mené un gros travail sur la préparation et l'élaboration d'un PLU, et donc déjà dépensé une forte somme d'argent, sans que celui-ci ne soit pour le moment finalisé.

Et maintenant ?

Compte tenu des précédents efforts et moyens mis en œuvre, et comme notre PLU est pratiquement fini, nous estimons logique de le mener à terme.

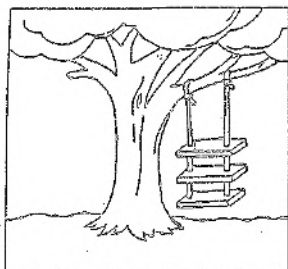
Une fois terminé, il sera intégré dans le futur PLU Intercommunal, sans que nous perdions pour autant notre « souveraineté » en matière d'aménagement, et sans reprendre donc les budgets publics de participation à zéro.

Bien qu'elle ne soit pas tenue légalement de le faire, notre intercommunalité nous demande notre avis avant le transfert de la compétence PLU prévu pour juillet 2021. À notre tour, nous vous demandons le vôtre : êtes-vous pour ou contre ? N'hésitez pas à vous exprimer et à nous le faire savoir (par exemple grâce au formulaire joint avec cette édition du journal).

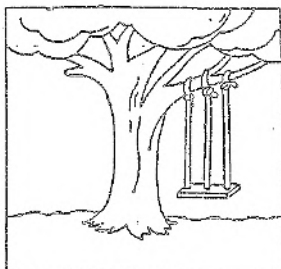
En apparence, tout commence en 1989 avec la parution de « Rencurel... au naturel », bulletin d'information municipale n°1. Au programme, des figures obligées : comptes-rendus des conseils, vote du budget, constitution des commissions de travail... mais aussi, plus surprenant, un peu d'humour toujours d'actualité.

UN PEU D'HUMOUR !!

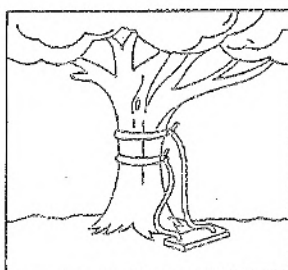
ETUDE DE BESOINS...



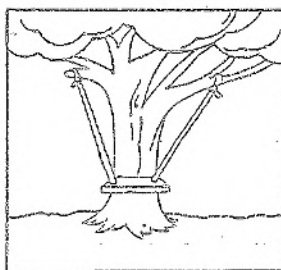
1) Ce que demandait l'usager...



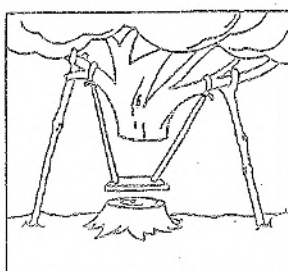
2) Ce qu'a proposé le service...



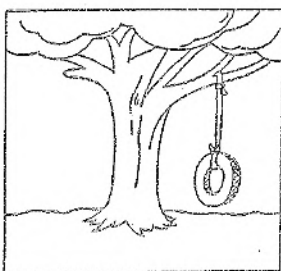
3) Ce qu'a décrié le maître...



4) Ce qui a été réellement réalisé...



5) Comment on l'a modifié...



6) Ce dont l'usager avait réellement besoin...

(Adaptation dessin offert par InetAdalogos, 4, rue Poincaré 67800 Bischwiller)

Dans les années 70, préalablement à cette première parution « régulière », quelques publications furent diffusées sporadiquement. Mais il ne s'agissait là que de deux ou trois feuillets sans illustrations, simplement agrafés, qui ne s'intéressaient qu'aux conseils municipaux et à leurs délibérations.

Avant cela encore, il ne fallait compter que sur les bénévoles de la paroisse pour glisser ça et là quelques informations relatives à la municipalité, dans leur bulletin ou dans leur almanach, et ce depuis le début du siècle dernier. Cependant, il faut bien avouer qu'en dehors de l'état civil, rares étaient les articles consacrés à l'actualité locale. Par contre, on y trouvait nombre de jeux, textes humoristiques et autres « tutoriels » de bricolages ou de décoration...



Vé nous à Rencuré

« Chez nous à Rencurel »

Bulletin d'information municipale
Numéro 13 - août 2007



L'air du temps

Bulletin mensuel de Rencurel

4^{n°} 66



Pour en revenir à « Rencurel... au naturel » : si l'expérience fut formatrice, les moyens techniques de l'époque et l'ampleur de la tâche eurent tôt fait de réduire les ambitions des rédacteurs, les numéros s'espacant et se simplifiant d'année en année.

Une nouvelle formule, « Vé nous à Rencuré » (*Chez nous à Rencurel*, en dauphinois), fit son apparition en 1996. Plus clair, plus moderne, ce bulletin trimestriel était pratiquement un magazine.

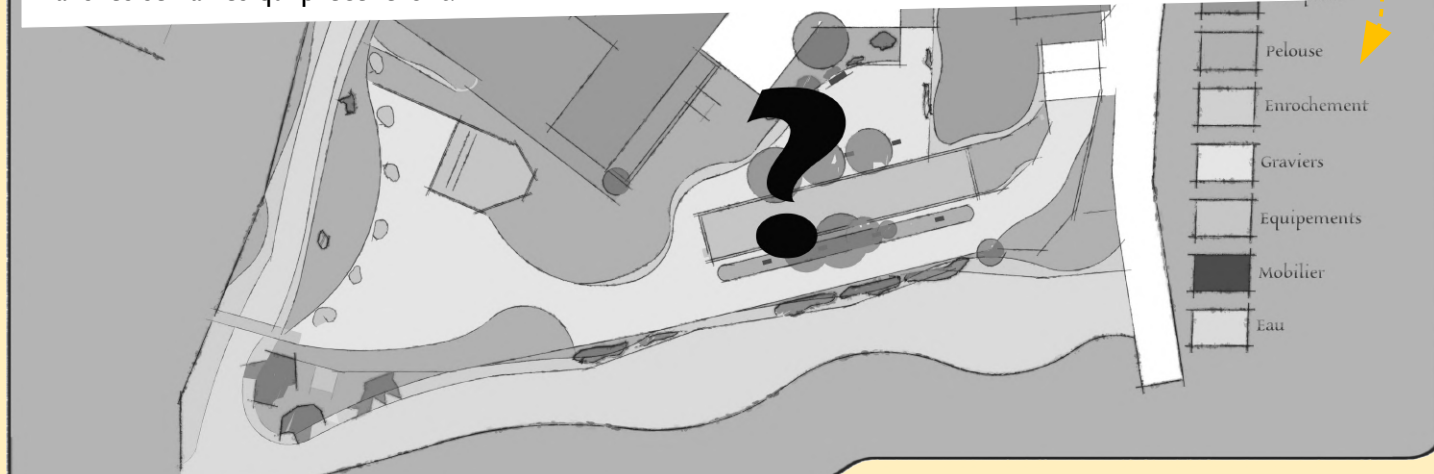
Notre « air du temps », quant à lui, débarqua dans les boîtes aux lettres en octobre 2000. Étrangement, jusqu'en 2008, les deux fascicules coexistèrent et furent distribués concomitamment.

À ce sujet, si un lecteur connaît les raisons de ce mystérieux doublon et souhaite écrire une petite explication, la rédaction serait ravie de la publier dans la prochaine parution.

À suivre, donc...

L'équipe municipale propose des moments d'échanges lors des deux premiers samedis de marché... au parc. Eh oui ! Le marché de Sisampas et leurs amis producteurs vont s'installer au parc de la Balme pour cette nouvelle saison, c'est le moment idéal pour pousser votre coup de gueule / coup de cœur sur ce projet, vous exprimer quoi !

Nous vous exposerons, plans à l'appui, les différentes options envisagées. Ces plans resteront sur place afin que les retardataires puissent tout de même les consulter et donner leurs avis dans une petite boîte prévue à cet effet. Le premier marché se tiendra courant avril, nous vous préciserons la date, au plus tôt, dans les semaines qui précéderont.



Concours de fleurissement

Nous vous en avons parlé dans le numéro de février, voici maintenant un peu plus de précision : c'est le moment de mettre les mains dans la terre !

Le concours de fleurissement sera l'occasion de participer en famille, entre amis (des équipes de mineurs sont possibles), entre voisins...

Pour gagner, il faudra planter et entretenir les végétaux de son bac du 1^{er} mai au 14 juillet, trouver de bonnes associations de fleurs, de feuillages, de légumes pourquoi pas : à vous de rivaliser d'audace !

Vous avez jusqu'au 30 avril pour vous inscrire en mairie, directement par équipe constituée (de 2 à 4 personnes), ou individuellement. Dans ce dernier cas les groupes seront formés au dernier moment suivant le nombre de participants. Nous vous distribuerons, au moment de votre inscription, un exemplaire du règlement complet (si vous voulez d'ores et déjà y jeter un coup d'œil, il suffit de nous en faire la demande à contact.rencurel@orange.fr ou de passer au secrétariat pendant ses heures d'ouverture). Voilà, cependant, un petit aperçu des points essentiels :

- Les bacs concernés sont ceux en bois, totalement identiques, habituellement situés dans le centre de la Balme et du village. Ils seront placés au même endroit, mais remis à neuf pour l'occasion, drainés et prêts à planter.
- Ce seront les participants, eux-mêmes, qui constitueront le jury et qui décideront, le moment venu, de l'équipe gagnante au moyen d'une grille d'évaluation.
- Celle-ci prendra en compte les critères suivants :
 - ☞ L'entretien / la propreté du bac (pas de plant malade, pas de feuille jaunie ou de fleur fanée...)
 - ☞ L'ampleur / l'équilibre de la composition
 - ☞ La démarche / l'intention
 - ☞ L'originalité
- À noter qu'il faudra au moins un VÉGÉTAL COMESTIBLE par bac. C'est une sorte de thématique, ou de figure imposée, qui est vouée à changer chaque année.

L'évaluation se déroulera un peu avant le 14 juillet, et le résultat sera normalement annoncé lors des animations que nous organiserons pour commémorer la fête nationale. L'équipe gagnante remportera un beau panier, garni de produits locaux. Si vous aimez jardiner, que vous avez envie de participer un peu à l'embellissement du village, n'hésitez pas ! Nous sommes également à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous pouvez vous poser.

Sorties de ski



C'est Margot qui avance

C'est Félix qui rigole



Cet hiver, la Covid n'a pas amené que des mauvaises nouvelles dans la boîte mail de l'école !!! Les classes de neige ne pouvant se faire, la région a proposé des subventions pour les sorties de ski à la journée. Vous imaginez que nous avons sauté sur l'occasion pour profiter des pistes enneigées ! Grâce à cette subvention de 605 euros, le transport des élèves a été totalement pris en charge pour 5 sorties au Belvédère du col de Romeyère. Merci la région !

Pour prendre les skis et les chaussures, on s'arrête d'abord au foyer. Pour la location, on a un petit prix car nous sommes les enfants du village.

Sur place, c'est le grand luxe. Pistes fraîchement damées et aménagées, boissons chaudes, goûter sorti de la poche et à chaque séance, trois parents bénévoles agréés et un moniteur pour s'occuper de nous. Le moniteur, c'est Bob. C'est grâce à l'argent de notre classe de mer annulée que nous avons pu le financer. Il est rigolo car il a des « bosses » dans son sac à dos. Ce sont des demi-tuyaux rouges qu'il pose dans la neige et nous on saute dessus.



C'est Bob

Au ski on apprend à se débrouiller avec notre matériel et à se relever quand on tombe. On peut s'aider les uns les autres. C'est rassurant et ça nous fait plaisir.



C'est Léo qui aide Anaël

Il faut apprendre à monter en canard, à freiner en chasse neige, à tourner... Nous ce qu'on préfère, ce sont les super grandes descentes !

On découvre les sensations de la glisse, le plaisir de la vitesse. On n'a pas peur mais parfois ça nous énerve de tomber !



C'est Gary qui descend à toute vitesse



Des beaux moments pour des beaux souvenirs !
Merci à tous ceux qui ont participé à la campagne de financement l'année dernière !

Éveil musical pour tout petits

Mercredi 7 avril, Ingrid Lecomte animera, à la médiathèque de Saint-Marcellin, deux séances d'éveil musical pour les enfants de 3 à 7 ans : une première de 9h30 à 10h15, la seconde de 10h30 à 11h15. Réservation et renseignements au 04 76 38 02 91.



Ateliers d'écriture

À venir

Pauline Guillerm et Culture Caillou vous proposent, le week-end des **10 et 11 avril**, de participer à un atelier d'écriture en plein air, au site de l'ENS des Écouges.

La session du samedi, de 10h à 16h, sera consacrée à un public de plus de 15 ans ; quant à celle du dimanche (mêmes horaires), elle sera ouverte aux enfants à partir de 8 ans.

Renseignez-vous auprès de la médiathèque de Pont-en-Royans, au 04 76 36 05 26.

dans le cadre de la balade théâtrale *Le rappel de la forêt*

Ateliers d'écriture dans la forêt des Écouges

avec l'autrice **Pauline Guillerm** et la Cie **Culture Caillou**

A travers la découverte du **site naturel des Écouges** et en s'appuyant sur la démarche artistique de la compagnie, nous serons amenés à goûter au plaisir de jouer avec les mots en forêt, d'aller chercher la poésie qui nous entoure, d'**inventer les histoires** que les lieux contiennent, d'exprimer par les mots les sensations qui nous habitent, de lire ses textes à voix haute au cœur même de cet espace naturel sensible.

Travaux à la salle du Coucourou

Le projet de l'école de la Balme transférée à la salle du Coucourou prend forme dans la matière. En effet, après les retours positifs des dossiers de classement ERP (Établissement Recevant du Public), sécurité et accessibilité, les travaux vont commencer le **9 Avril**.

Le déménagement proprement dit et l'aménagement final se feront pendant les vacances d'été, l'école « du Coucourou » sera donc ouverte aux enfants pour la rentrée 2021 !

RDV pk du Pont Chabert
au dessus de St-Gervais

Gratuit et accessible à tous

Prévoir un **pique-nique** et des vêtements chauds

samedi 10 avril de **10h à 16h**
tout public à partir de 15 ans

dimanche 11 avril de **10h à 16h**
en famille à partir de 8 ans

info / inscription indispensable : 04 76 36 05 26

Le cinéma en avril

Ce mois-ci, plusieurs séances de cinéma sont prévues du côté de nos voisins Drômois (sans que la programmation définitive soit pour le moment connue... vous commencez à avoir l'habitude) : le vendredi **9 avril** à St-Laurent-en-Royans, le mercredi **14 avril** à St-Martin-en-Vercors, le lundi **19 avril** à Vassieux-en-Vercors et le vendredi **23 avril** à La Chapelle-en-Vercors.

Pour vous renseigner, une seule adresse est à retenir, celle de l'Office du tourisme Vercors Drôme : www.vercors-drome.com à la rubrique agenda.

25 ans, ça se fête !



Eh oui ! Cela fait 25 ans (un peu plus même) que notre Fred est au service de la commune... sous 6 conseils municipaux différents, nous avons fait le compte.

Histoire de fêter un peu l'événement malgré les restrictions sanitaires, un diplôme lui a été officiellement remis par madame le maire, à l'issue d'une séance de travail, ce 16 mars.

Un grand merci à lui pour son assiduité, sa constance et sa bonne humeur !

Du changement à la bibliothèque

Lundi 8 mars, des bénévoles et quatre élus se sont retrouvés dans la salle du conseil pour discuter du fonctionnement de la bibliothèque et des projets pour l'année à venir.

Ces échanges ont permis d'aboutir à la signature d'une convention de collaboration entre les présents.

Dans le but de dynamiser le service, nous recherchons des volontaires pour accueillir les lecteurs pendant les permanences, participer à l'achat des livres, et, nous l'espérons très vite, proposer des animations selon vos envies, vos compétences...

Vous pouvez prendre contact par courriel à bib.rencurel@orange.fr ou vous rendre sur place au moment des permanences.



Collecte participative

Le musée de la résistance et de la déportation de l'Isère (situé rue Hébert à Grenoble) lance une collecte participative d'objets et documents des années 1939-1945. Alors que "l'ère des témoins" touche à sa fin, les liens directs avec la seconde guerre mondiale et ses conséquences s'estompent. C'est pourquoi le musée est plus particulièrement à la recherche d'éléments en lien avec :

- Le quotidien des foyers entre 1939 et 1945
- L'histoire des prisonniers de guerre entre 1939 et 1946
- Les premières années du conflit entre 1939 et 1942
- Le Nord-Isère (Bourgoin, Crémieu, La Verpillère, La Tour-du-Pin, Vienne)

Pour contribuer à la collecte, rendez-vous sur le site www.collecte39-45.isere.fr

Groupe escalade

Dans le cadre du projet de rééquipement du site d'escalade de Cordet, nous cherchons à former une petite équipe de personnes intéressées pour nettoyer les voies faciles (objectif : démarrage fin avril 2021). Évolution sur corde nécessaire (apprentissage possible et rapide). Envoyez un courriel avec vos coordonnées à la mairie, laissez-nous un mot dans la boîte aux lettres, ou demandez à remplir une "fiche habitant" au secrétariat. Merci !



Infos pratiques

Horaires de l'agence postale
Du lundi au jeudi
De 9h30 à 12h

Horaires de la bibliothèque
Mardi de 17h30 à 18h30
Mercredi de 14h30 à 16h30

La mairie est ouverte
Lundi de 13h30 à 17h
Mardi de 13h30 à 16h
Jeudi de 13h30 à 17h

Secrétariat
615, rue de la mairie
38680 Rencurel
04 76 38 97 48
rencurel.mairie@orange.fr

Conseillers municipaux
07 84 38 89 73
contact.rencurel@orange.fr

Prochain conseil municipal
16 avril 2021 à 18h

Participer à l'air du temps
Demande d'article → 15 – 04
Livraison d'article → 22 – 04

Le Tichodrome
www.le-tichodrome.fr
04 57 13 69 47